

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL
20 SEPTEMBRE 2022 À 20H00 À LA SALLE POLYVALENTE LA CHÂTAIGNE**

Président du Conseil général, Christian Carron ouvre la séance et salue les membres du Conseil général, du Conseil communal, de l'Administration communale et du public.

Il propose de modifier l'ordre du jour. L'administration communale a transmis au bureau du Conseil général, avant la séance plénière, les réponses aux Postulats n° 95 et 99. Le président propose de les ajouter à l'ordre du jour au point 9 et 10.

Ordre du jour modifié et validé à l'unanimité, comme suit :

1. Bienvenue – contrôle des présences
2. PV de la séance du 14.06.2022
3. Présentation d'une nouvelle conseillère générale
4. Règlement concernant l'utilisation des routes forestières sises sur la commune de Fully
5. Postulat no 101 du groupe PLR « Pour une professionnalisation partielle du Conseil communal (Présidence et secrétariat général) »
6. Postulat no 102 du groupe PLR « Pour un accès étendu aux services de l'Administration communale »
7. Interpellation no 10 de la commission EEEU « Liaison Fully-Charrat »
8. Interpellation no 11 du groupe PLR « Quelle stratégie du Conseil communal concernant l'approvisionnement et la consommation en électricité ? »
9. Réponse au postulat n°95 du groupe MISE « Pour une déchetterie responsable »
10. Réponse au Postulat n°99 de la commission EEEU « Stop au littering »
11. Rapport des commissions
12. Divers

1. Bienvenue – contrôle des présences

37 personnes sur 45 sont présentes.

Excusés : Martine Jeanbourquin, Conseillère générale UDC ;
Simon Pellouchoud, Conseiller général UDC ;
Christophe Dorsaz, Conseiller général PDC ;
Léonard Volken, Conseiller général PDC ;
Baptiste Dorsaz, Conseiller général PDC ;
Célia Polo, Conseillère générale MISE ;
Christophe Thétaz, Conseiller général MISE ;
Thomas Nicollier, Conseiller général PLR

2. PV de la séance du 14.06.2022

Secrétaire du Conseil général, Nicolas Dorsaz demande une modification du PV au point 5, afin de changer les deux dernières phrases du premier paragraphe : « *Difficile d'accessibilité et de mécanisation, combiné à un morcèlement parcellaire accru ces dernières années, les vigneronns Fuillérains font face à de nombreuses difficultés. À reformuler.* »

A remplacer par : « *Les vigneronns Fuillérains font face à de nombreuses difficultés dans leur vignoble en raison notamment du morcèlement parcellaire.* »

Le PV est adopté, avec la modification, à l'unanimité et avec remerciements à son auteur.

3. Présentation d'une nouvelle conseillère générale

Depuis la dernière séance, une nouvelle conseillère générale est entrée en fonction pour le groupe MISE. Pour donner suite à la démission de Mme Madeleine Carron, le Conseil communal a nommé Mme **Tanina Werlen en date du 17 août 2022**. Après s'être présentée, elle est accueillie chaleureusement par l'assemblée. Elle rejoint la commission DETA.

4. Règlement concernant l'utilisation des routes forestières sises sur la commune de Fully

Christian Carron explique que seuls les articles du règlement qui ont fait l'objet d'une demande de modification justifiée seront traités individuellement. L'assemblée se prononcera ensuite sur l'ensemble du règlement une fois que ces propositions de modifications auront été votées.

Le président présente les articles dans l'ordre du règlement :

Article 11, modification proposée par l'EEEEU concernant la création d'un avenant et la validation des montants proposés dans le rapport.

La modification est **validée à l'unanimité**.

Article 14, amendement proposé par Monsieur David Tamarcaz. Ce dernier prend la parole et motive sa demande de supprimer cet article qui discriminerait les chasseurs au détriment de tous les autres utilisateurs. Il se demande si l'article est juste, impartial et pertinent, car, selon lui, l'arrêté cantonal annuel sur la chasse traite déjà de l'utilisation de ces routes.

Président de l'EEEEU, Thomas Seydoux, répond que cet article est nécessaire, car il concerne uniquement les routes forestières avec une interdiction de circuler pendant la période de fermeture. Il se demande quels seraient les risques en cas d'accident et ne voit pas comment justifier les autorisations au sens de l'article 7. En tant que chasseur, il ne se sent pas dénigré. Cet article permet plutôt, selon lui, d'éviter certaines dérives.

L'amendement est **refusé par 18 non, 14 oui et 4 abstentions**.

Article 15, La commission EEEU propose d'enlever le terme « en principe ».

La modification est **acceptée à l'unanimité**.

Article 18, La commission EEEU demande d'ajouter le terme « assermentées »

La modification est **acceptée à l'unanimité**

Pour finir, l'assemblée se prononce sur l'ensemble du règlement.

Il est **accepté à l'unanimité**.

5. Postulat n° 101 du groupe PLR « Pour une professionnalisation partielle du Conseil communal (Présidence et secrétariat général) »

Le Postulat numéro 101 du groupe PLR est présenté par son premier signataire, Monsieur Edmond Isoz. Il commence par préciser que sa demande n'est ni une attaque contre des personnes, ni une attaque contre un autre parti. L'idée du postulat est d'optimiser l'organisation de l'exécutif, en soutenant la présidence et le secrétariat général.

Madame Manuela Troillet du groupe PDC explique que le groupe n'a pas bien compris le sens du postulat. Le texte demande d'engager un ou une secrétaire générale, alors que la commune en

compte déjà deux. Le rôle de président/e est seul mis en exergue, alors que celui des autres membres de l'exécutif pourrait être revu également. Pour finir, qu'entend le groupe PLR par une professionnalisation de la fonction ? Le PDC estime que l'aspect milicien de la politique suisse en fait son succès et donc refuse ce postulat.

Madame Martine Caillet pour le groupe UDC se demande ce qui a pu motiver ce postulat. Bien qu'avec une chancellerie plus forte, l'organisation pourrait être améliorée, il faut d'abord optimiser ce que l'on a et surtout engager les personnes qui ont été validées par les budgets. Un audit est par ailleurs en cours et le groupe UDC aimerait savoir quand le dossier sera terminé ?

Pour Madame Isabelle Rémy Carron, du groupe MISE, ce postulat fait tout son sens. La complexité des dossiers ainsi que la masse de travail ne font qu'augmenter. La commune de Fully, par son nombre d'habitants, a un des plus faibles ratios de conseiller communal par personne. Le groupe MISE pense d'ailleurs qu'il faut faire une évaluation globale de tous les postes et espère que des solutions rapides seront proposées.

Le Postulat numéro 101 du groupe PLR est **accepté par 18 oui, 17 non et 1 abstention.**

6. Postulat n° 102 du groupe PLR « Pour un accès étendu aux services de l'Administration communale »

Le Postulat Numéro 102 du groupe PLR est présenté par Monsieur Jérémie Gex, premier signataire. Il remercie le Conseil communal précédent pour les démarches entreprises à la suite d'un postulat (N° 79) similaire, déposé lors de la dernière législature. Mais selon lui, les adaptations ne suffisent toujours pas et il propose d'étendre les heures d'ouverture pour les citoyens. Plusieurs communes voisines ou de taille similaire à Fully font déjà preuve de plus de flexibilité.

Madame Isabelle Rémy-Carron s'exprime pour le MISE et remercie le groupe PLR pour la démarche qui fait tout son sens selon elle. Le groupe MISE dans son ensemble soutient d'ailleurs ce postulat

Madame Martine Caillet pour le groupe UDC demande que, dans la mesure du possible, les heures des employés communaux n'augmentent pas. Le groupe UDC soutient le postulat.

Pour le groupe PDC, Madame Manuela Troillet se pose la question de l'utilité de ce postulat, dans la mesure où les employés de l'administration communale sont déjà très flexibles et qu'ils sont disposés à prendre des rendez-vous en dehors des heures indiquées.

Le Postulat N°102 du groupe PLR est **accepté par 21 oui et 15 non.**

7. Interpellation N° 10 de la commission EEEU « Liaison Fully-Charrat »

Monsieur Adrien Pinho, pour la commission EEEU, relève que la seule gare entre Sion et Martigny n'ayant pas de liaison en bus pour la rejoindre est celle de « Fully-Charrat ». La liaison est certes possible à pied ou à vélo, mais elle n'est vraiment pas très bien sécurisée. Il remercie la commune pour les réponses à l'interpellation

Présidente de la commune, Madame Caroline Ançay-Roduit, revient sur les différents points de l'interpellation :

- La Confédération a accepté le PA4, mais elle a décidé de ne pas retenir la liaison Fully-Charrat en priorité A et a donc rétrogradé le projet en priorité B.
- Les 3 communes concernées par le PA5 ont d'ores et déjà accepté de remettre le projet en priorité A. Selon les dernières informations, Fully serait probablement accepté dans le périmètre du PA5 et la liaison pourra être mise à l'étude.
- La mobilité douce sera priorisée sur ce tronçon.
- Car Postal ne projette aucune liaison entre Fully et Charrat pour le moment.

Monsieur Adrien Pinho se dit satisfait des réponses de la municipalité. Le dossier reste une priorité pour la commission qui se réjouit de suivre les prochaines étapes du PA5.

8. Interpellation N°11 du groupe PLR « Quelle stratégie du Conseil communal concernant l'approvisionnement et la consommation en électricité ? »

Monsieur César Da Silva-Perrin présente l'interpellation du PLR concernant la stratégie de l'approvisionnement et la consommation en électricité de la commune. Le contexte tendu et le risque de pénurie durant l'hiver motivent cette intervention. La situation est si préoccupante que même la commission fédérale de l'énergie lance des avertissements et des recommandations.

Madame Caroline Ançay-Roduit précise qu'il y a deux axes à prendre en compte :

1. L'approvisionnement en électricité : La commune avait mandaté l'an passé le groupe « Genedis SA », pour gérer une partie de l'achat de l'électricité. Elle a profité de ce contact pour lui demander de développer l'apport en électricité sur la commune. Grâce à cette initiative et au bon travail de l'entreprise « Genedis SA », l'augmentation des coûts d'approvisionnement a pu être maîtrisée (mieux que les communes avoisinantes).
2. Mesures communales : À la suite du plan Ostral de la Confédération, les communes ont dû contacter les entreprises consommatrice de beaucoup d'électricité. Au niveau cantonal, une Task Force existe et collabore avec toutes les communes.

Monsieur Aldo Resenterra, Conseiller communal, précise pour sa part que la commune n'est pas restée immobile et a déjà pris plusieurs mesures internes. Une Task Force communale est d'ailleurs aussi en place et toutes les initiatives proposées, même les moins populaires, seront appliquées. Seule mesure prioritaire actuellement : les pompes de captage dans les nappes phréatiques doivent tout le temps être sous tension, afin que l'approvisionnement en eau sur la commune soit toujours assuré.

Monsieur César Da Silva-Perrin, remercie l'administration communale pour les réponses et se dit satisfait de la bonne dynamique du Conseil communal.

9. Réponse au postulat n° 95 du groupe MISE « Pour une déchetterie responsable »

La réponse de la Municipalité a été transmise par écrit avant la séance plénière, voir annexe joint.

La parole est donnée à Monsieur Benoit Wiblé, premier signataire, qui remercie la commune pour la réponse. Il se réjouit de la mise en place rapide de l'alternative proposée.

10. Réponse au postulat n° 99 de la commission EEEU « Stop au littering »

La réponse de la Municipalité a été transmise par écrit avant la séance plénière, voir annexe joint.

La parole est donnée à Monsieur Thomas Seydoux, président de la commission EEEU, qui indique que la réponse sera analysée par la commission lors d'une prochaine séance.

Monsieur Jérôme Borgeat, premier signataire, demande la parole en son nom propre. Il estime que la commune a déjà fourni beaucoup d'efforts, mais qu'il faut continuer. Devenir la première commune valaisanne avec ce label pourrait en motiver d'autres.

11. Rapport des commissions

EEEU : Monsieur Gérard Castro indique que la commission s'est réunie deux fois depuis le dernier plénum et qu'elle a traité les trois points suivants : règlement sur les routes forestières, l'interpellation du soir ainsi que la conférence sur la pollution lumineuse du 11 novembre prochain.

12. Divers

Monsieur Christian Carron, informe l'assemblée que le Conseil général de Fully fêtera ses 30 ans en 2023. Un groupe de travail représentant tous les partis a d'ailleurs été créé, sous la responsabilité de Madame Nicole Délitroz, vice-présidente, afin d'organiser les festivités. Toutes les idées sont les bienvenues.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie tous les participants pour leur active collaboration et clôt cette séance à 21h00.

Le Président
Christian Carron

Le Secrétaire
Nicolas Dorsaz

Annexes :

1. Réponse au postulat n°95 du groupe MISE « Pour une déchetterie responsable »
2. Réponse au Postulat n°99 de la commission EEEU « Stop au littering »
3. Présentation Ribi au conseil général